

**COMPTE-RENDU**  
**DE REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 26 mai 2014**

**L'an deux mille quatorze, le vingt six du mois de mai, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Jeannine VAN LANDEGHEM.**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19**

**Date de convocation du conseil municipal : 16 mai 2014**

**Etaient présents** : Jeannine VAN LANDEGHEM, André HOURDRY, Gilles BOUVRY, Christelle LE TALLEC, Nadia CALLOT, Charles HUYART, Béatrice NOUVEAU, Christian FOURNAGE, Elie SMITH, Véronique RUFIN, Marie-Claude MICHEL, Céline VERGEOT, Vanessa SZUBA, Guillaume GARDON, Sylviane HENNEQUIN, Pierre CARQUIN, Jean-Paul GUILLON, Nathalie LAMERE-CRAPART.

**Absents excusés** : Dominique DUCLOS (Pouvoir C. LE TALLEC)

**Secrétaire de séance** : Véronique RUFIN.

---

La séance est ouverte à 19 H 35.

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal des 28/04/2014**

Pierre CARQUIN trouve regrettable que les questions diverses aient été supprimées. Il souhaiterait également qu'un Procès-Verbal soit rédigé.

Le compte-rendu du 28/04/2014 est approuvé par 16 voix pour, 1 voix contre (P. CARQUIN) et 2 abstentions (S. HENNEQUIN – JP GUILLON).

**Election de la C.A.O. (Commission d'Appel d'Offres)**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'un courrier émanant de la Sous-Préfecture a rejeté la délibération du 7 avril 2014 et nous invite à élire la Commission d'Appel d'Offres.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que l'élection des membres élus de la Commission d'Appel d'Offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

**Décide** de procéder à l'élection de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

**Liste A** : Membres titulaires: - Béatrice NOUVEAU  
- Dominique DUCLOS  
- Gilles BOUVRY

Membres suppléants : - Céline VERGEOT  
- André HOURDRY  
- Christian FOURNAGE

**Liste B** : Membres titulaires : - Pierre CARQUIN  
- Jean-Paul GUILLON

Membres suppléants : Jean-Paul GUILLON  
Pierre CARQUIN

Nombre de votants : 19  
Bulletins blancs ou nuls : 1  
Nombre de suffrages exprimés : 18  
Sièges à pourvoir : 3  
Quotient électoral :  $18/3 = 6$

Liste A :  $15 / 6 = 2$  sièges  
Liste B :  $3 / 6 = 0$  siège

Répartition au plus fort reste :

Liste A :  $15 - (2 \times 6) = 3$  sièges  
Liste B :  $3 - (0 \times 6) = 3$  sièges.

Les deux listes obtiennent le même reste.

Compte-tenu de la nécessité de la représentation au sein de la C.A.O. d'élus issus de listes minoritaires, l'ensemble du Conseil Municipal décide d'attribuer le 3<sup>ème</sup> siège à la liste B « Nogent Autrement ».

Le Conseil Municipal proclame élus les membres de la Commission d'Appel d'Offre :

**Membres titulaires** : Béatrice NOUVEAU  
Dominique DUCLOS  
Pierre CARQUIN

**Membres suppléants** : Céline VERGEOT  
André HOURDRY  
Jean-Paul GUILLON

## Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

Madame le Maire donne la parole à M. HOURDRY, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, qui rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 29 mars 2014.

Pour que cette nomination puisse avoir lieu, il appartient au conseil municipal de dresser une liste de 32 noms pour les communes de plus de 2000 habitants.

La liste proposée est la suivante :

PROFESSION	NOM	PRENOM	ADRESSE	COMMUNE
<b>Retraités</b>	DECAIX ANGOT BOUVRY CESCUT HIERNAUX HOUPEAU CHAINTRON BERRANGER/FLEURET	Raymonde Daniel Colette Jacques Patrick Daniel Bernard Laurette	3, Chemin de l'Ermitage 7, Le Chérost 8, Le Moulinois 6, rue du Champ du Voisin 15, rue du Champ du Voisin 12, Place de la Liberté 14, rue Ernest Vallée 5, Résidence les Monts	Nogent-L'Artaud Nogent-L'Artaud Nogent-L'Artaud Nogent-L'Artaud Nogent-L'Artaud Nogent-L'Artaud Nogent-L'Artaud Nogent-L'Artaud
<b>Agriculteurs</b>	LEFEBVRE	Bernard	Ferme "La Meule	Nogent-L'Artaud
<b>Forestier</b>	FOURET	Pierre	4, rue de l'Eglise	Evry (91000)
<b>Artisans - P.M.E.</b>	VILLEFEU MICHEL	Jean-Jacques Pascal	18, rue du Crochet 17 bis, rue de la Grand'Montagne	Nogent-L'Artaud Nogent-L'Artaud
<b>Employés/Cadres</b>	CARQUIN GARDON	Pierre Martine	23, la croix bourdon 37, résidence La Nogentaise	Nogent l'Artaud Nogent-L'Artaud

<b>HORS COMMUNE</b>	RINZLER/DENIZART	Marie-Louise	140, Avenue Daumesnil	Paris (75012)
	MILAN	Roger	Résidence la Douce 1, Allée de la Passerelle	Conflans Saint Honorine (78700)

**LISTE DES SUPPLEANTS (Proposition)**

PROFESSION	NOM	PRENOM	ADRESSE	COMMUNE
<b>Retraités</b>	HOURDRY	André	3 Ter, Rue du Crochet	Nogent-L'Artaud
	MARQUIS	Denise	33, rue Hoche	92-Issy les Moulineaux
	MARION	Yvon	14, Grande Rue	Nogent-L'Artaud
	AGRON	Christian	9, Le Chérost	Nogent-L'Artaud
	HUYART	Charles	7, le Mesnil	Nogent-L'Artaud
	LEMOINE	Francine	4, Résidence la Nogentaise	Nogent-L'Artaud
	DREMONT	Bernard	2, La Genestre	Nogent-L'Artaud
<b>Agriculteur Eleveur</b>	LAMERE/CRAPART	Nathalie	24, Résidence la Nogentaise	Nogent-L'Artaud
<b>PME/Artisans</b>	MOREAU	Michel	53, Grande Rue	Nogent-L'Artaud
	DUPONT	Bruno	3, Résidence les Tulipes	Nogent-L'Artaud
	GREGOIRE	Richard	20, Impasse du Village	Nogent-L'Artaud
PROFESSION	NOM	PRENOM	ADRESSE	COMMUNE
<b>DIVERS</b>	GUILLON	Jean-Paul	13, route de Rebais	Nogent-L'Artaud
	DAGONET/MEREAUX	Estelle	34, La Férotterie	Nogent-L'Artaud
<b>Hors Commune</b>	LEGER/MILAN	Monique	Résidence la Douce 1, Allée de la Passerelle	Conflans Saint Honorine (78700)
	CHALLE	Georges	1, Quai Anglais	La Ferté sous Jouarre (77260)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et une abstention (V. SZUBA), décide de valider cette liste.

**Fixation des montants des loyers**

Madame le Maire donne la parole à Gilles BOUVRY, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, qui propose, après avoir demandé conseil à une agence immobilière, des montants pour les 3 logements suivants :

- Logement de la Poste : 650,00 €
- Logement Médiathèque : 650,00 €
- Logement 1, rue des Ecoles : 600,00 €.

Béatrice NOUVEAU pense que globalement les loyers sont très élevés.

Gilles BOUVRY explique que l'agence a donné des fourchettes de prix et qu'il s'agit du prix du marché.

Plusieurs Conseillers Municipaux estiment que les montants des loyers ne sont pas cohérents par rapport aux surfaces habitables.

Gilles BOUVRY explique que les logements ne sont pas tous équipés de la même manière, et que l'on ne peut pas retenir uniquement la surface comme élément de comparaison. Plusieurs éléments rentrent en compte : le jardin, l'exposition, le garage...

Après quelques discussions les montants des loyers sont votés de la manière suivante :

Logement Rue des Ecoles : 600,00 €, par 17 voix pour et 2 abstentions (S. HENNEQUIN – P. CARQUIN)

Logement de la Poste : 650,00 €, par 15 voix pour et 4 abstentions (S. HENNEQUIN – MC MICHEL – V. SZUBA – P. CARQUIN).

Logement de la Médiathèque : 650,00€ par 12 voix pour, 1 voix contre (V. SZUBA) et 6 . abstentions (C. FOURNAGE – C. VERGEOT – S. HENNEQUIN – P. CARQUIN – MC MICHEL – E. SMITH)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal que pour tous les baux communaux, des dossiers de cautions solidaires soient mis en place.

Béatrice NOUVEAU s'interroge et pense que la Loi ALUR de mars 2014 a du changer la réglementation à ce sujet.

#### **Informations diverses**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier reçu en Mairie provenant de M. MOREAUX, Boulanger de NOGENT-L'ARTAUD. Il souhaite que la Commune mette en place un stationnement minute face à son établissement. Une réponse lui a été envoyée. La Commission Voirie et Sécurité est chargée de travailler sur ce dossier.

Madame VAN LANDEGHEM explique au Conseil Municipal qu'une régie « Fêtes » a été créée en 2009, et qu'il reste des valeurs en Mairie. Il est urgent de dissoudre cette régie.

L'Association « Pétanque Nogentaise » n'a pas demandé de subvention au titre de l'année 2014, puisqu'elle arrive à s'autofinancer. Elle souhaiterait obtenir de la part de la Commune une mise à disposition supplémentaire de la salle des Longs Prés. Le Conseil Municipal accepte sa demande.

Plusieurs Associations ont envoyés un lettre de remerciements au Conseil Municipal, suite au versement des subventions : Société Musicale et de Concerts, APEI des 2 vallées, Union Fédérale des Anciens Combattants, Animation Florale et Artistique, Judo Club de l'Omois, Nogent Historique.

Pierre CARQUIN souligne des problèmes de sécurité routière, notamment des excès de vitesse et le stationnement. Madame le Maire souligne que les élus doivent avoir à cœur de montrer l'exemple.

Une rencontre avec les Associations est prévue le 13 juin 2014 à 19 h 30 au Foyer Rural. Un courrier leur sera adressé.

La séance est levée à 21 h 00.

Le Maire,

Jeannine VAN LANDEGHEM.